

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 JUILLET 2024**

**Date de convocation : 8 juillet 2024**

**Date d'affichage : 8 juillet 2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le douze juillet à 18 heures 00,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

**Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Carole MOTTUEL - Anne-Lise CALABRIN - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD - Ghislaine BARTHELON - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA - Frédéric BERNE - Virginie TARDY**

**Absents, excusés : Annabelle MORILLAS**

**Procurations : Néant**

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 Juin 2024
- Conclusion d'un contrat de location et de maintenance pour le prêt d'un copieur en mairie à compter de décembre 2024
- Conclusion d'une convention d'entente entre la commune de Saint Michel et celle de Montmiral pour la gestion et l'entretien de certaines voiries communales (Chemin de la Cloître/Chemin des Frênes)
- Attribution du marché de travaux pour l'aménagement de la Rue du Chalon
- Demande de subvention auprès de Valence Romans Agglo pour la création d'un espace de stationnement désimperméabilisé dans le cadre de l'aménagement de la Rue du Chalon
- Présentation du rapport d'activité 2023 du SDED
- Présentation du rapport d'activité 2023 de Valence Romans Agglo
- Questions diverses

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2024**

Lecture est faite par le Maire

Concernant les précédents points à l'ordre du jour :

- L'accord pour conclure une convention avec l'Agglo et l'écolabel Citéo a été transmis à Valence Romans Agglo. Le Conseil communautaire a également validé cette convention le 19 juin dernier. En revanche, le montant définitif que la

commune de Saint Michel percevra n'est pas encore connu. En effet, plusieurs communes s'interrogent sur la clé de répartition proposée par l'Agglo.

Approuvé à l'unanimité

### **CONCLUSION D'UN CONTRAT DE LOCATION ET DE MAINTENANCE POUR LE PRET D'UN COPIEUR EN MAIRIE A COMPTER DE DECEMBRE 2024**

Le copieur de la mairie est en location (leasing) depuis 2019. Le contrat de prêt auprès de l'entreprise Locam se termine en fin d'année ainsi que le contrat de maintenance et de gestion des copies et des toners, conclu auprès de Leclere.

Il a donc été fait le choix de lancer une consultation, en collaboration avec le SIVOS des Collines, pour comparer les offres de trois prestataires :

- Leclere (prestataire actuel)
- Infinity (prestataire précédent)
- Cap bureautique (prestataire local, basé à Alixan, très implanté dans les communes alentours)

Les critères de choix retenus sont le prix (prix du contrat de location du copieur, de la maintenance et prix des copies) et la qualité (capacité à intervenir rapidement en cas de problème, copieur conforme aux attentes).

Après analyse des offres, deux prestataires arrivent à égalité. Dans la même optique, le SIVOS, réuni la veille en conseil syndical, n'a pas fait de choix, confronté à la même problématique.

En effet, les tarifs et les prestations sont sensiblement les mêmes :

- Avantage de Leclere : la rapidité d'intervention, le technicien étant domicilié à St Michel
- Avantage de Cap Bureautique : le prix est à la copie et seul ce qui est véritablement consommé est payé (contrairement au prix au forfait de Leclere)

Faute d'éléments suffisants et dans l'attente d'une rencontre avec les deux prestataires pressentis, il est proposé de reporter ce point au prochain conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

### **CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'ENTENTE ENTRE LA COMMUNE DE ST MICHEL ET CELLE DE MONTMIRAL POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIRIES COMMUNALES**

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, il est proposé d'acter par écrit une situation de fait déjà en vigueur. En effet, il est proposé de conclure une convention avec la commune de Montmiral pour déterminer les conditions de gestion et d'entretien :

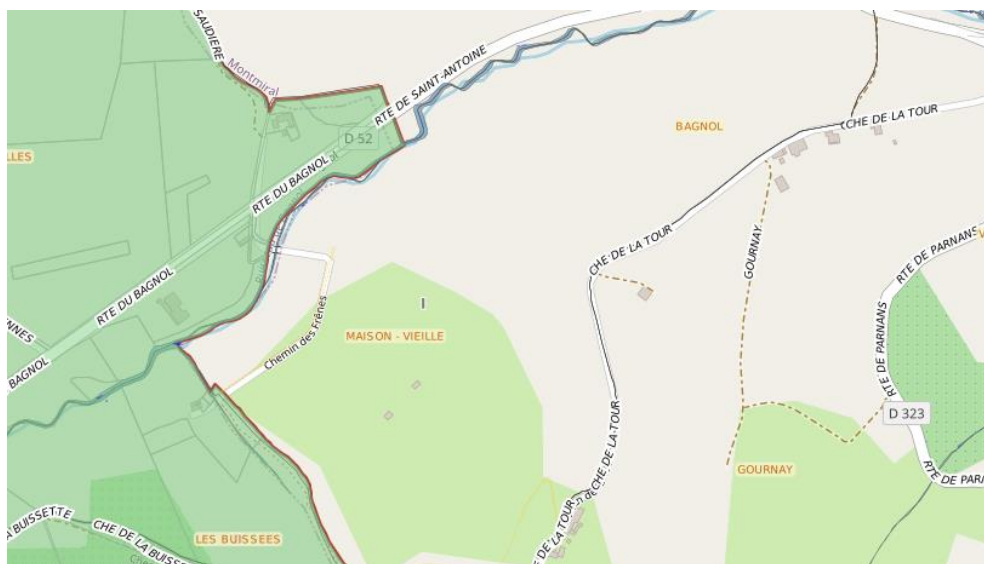
- Des voies communales propriétés de la commune de Saint Michel qui desservent uniquement des habitants de Montmiral
- Des voies communales propriétés de la commune de Montmiral qui desservent uniquement des habitants de Saint Michel

Soit :

- Le Chemin de la Cloître, propriété de la commune de Saint Michel sur une longueur approximative de 230 mètres et dont les riverains sont des habitants domiciliés à Montmiral



- Le Chemin des Frênes, propriété de la commune de Montmiral sur une longueur approximative de 340 mètres et dont les riverains sont des habitants domiciliés à St Michel



Cela ne change rien pour le broyage.

Voté à l'unanimité

### **ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU CHALON**

Comme évoqué lors de la précédente réunion du conseil municipal, une consultation a été lancée concernant l'aménagement de la Rue du Chalon. Quatre entreprises ont été contactées : TP Réalisations d'Albon, Eurovia de Romans, Cheval de Bourg de Péage et Chambard de St Marcellin.

Après analyse des bordereaux de prix, voici le montant total des offres reçues :

<u>RECAPITULATIF :</u>	Estim actif	TPR	Cheval	Eurovia	Chambard
Généralités	2 350,00 €	4 120,00 €	3 250,00 €	4 032,20 €	5 256,00 €
Terrassements	12 100,00 €	15 740,00 €	21 655,00 €	22 308,00 €	14 771,20 €
GENIE-CIVIL/MACONNERIES	7 548,00 €	9 934,70 €	9 045,50 €	10 226,30 €	11 258,00 €
Eaux pluviales - toutes suggestions de mise en œuvre	3 230,00 €	3 117,50 €	3 117,50 €	3 127,20 €	4 435,00 €
Signalisation - toutes suggestion de mise en œuvre	1 942,00 €	2 392,00 €	2 897,60 €	2 783,40 €	2 391,60 €
Travaux de revêtements - toutes suggestions de mise en oeuvre	44 835,00 €	39 356,00 €	40 979,50 €	41 119,00 €	40 897,50 €
Mobilier urbain: fourniture, pose toutes suggestions de mise en œuvre	4 420,00 €	8 050,00 €	5 665,00 €	5 889,00 €	10 292,00 €
Divers	500,00 €	670,00 €	1 105,00 €	176,00 €	680,00 €
	<b>76 925,00</b>	<b>83 380,20</b>	<b>87 715,10</b>	<b>89 661,10</b>	<b>89 981,30</b>
	<b>92 310,00</b>	<b>100 056,24</b>	<b>105 258,12</b>	<b>107 593,32</b>	<b>107 977,56</b>
	* prévu au BP : 100 000€ TTC				
	<b>Classement</b>	<b>P Réalisatio</b>	<b>Cheval</b>	<b>Eurovia</b>	<b>Chambard</b>
		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

L'entreprise TP Réalisations est celle qui propose le prix le plus bas pour la même prestation. Il est constaté que cette entreprise avait bien travaillé lors des travaux d'aménagement de la Côte Maréchale.

Il est donc proposé d'attribuer le marché de travaux pour l'aménagement de la Rue du Chalon à l'entreprise TP Réalisations pour un montant prévisionnel de 83 380,20 € HT (100 056,24 € TTC)

Voté à l'unanimité

Une réunion sera organisée dans l'été avec TP Réalisations et le bureau d'étude Actif, chargé de suivre les travaux afin d'établir un planning de travaux. Une réunion publique à destination des riverains sera ensuite prévue en septembre.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE VALENCE ROMANS AGGLO POUR LA CREATION D'UN ESPACE DE STATIONNEMENT DESIMPERMEABILISE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA RUE DU CHALON**

Dans le cadre de l'aménagement de la Rue du Chalon, des places de stationnement vont être créées et revêtues de béton drainant (sur 100 m<sup>2</sup>) pour faciliter l'écoulement et l'infiltration des eaux de pluie.

A ce titre, il est possible de solliciter Valence Romans Agglo pour bénéficier d'une subvention. En effet, l'Agglo propose un dispositif spécifique pour subventionner les zones de parkings désimperméabilisées. Il faut pour cela :

- Une déconnexion « effective » des eaux pluviales des réseaux d'assainissement (souvent les eaux pluviales ne rejoignent pas forcément un réseau. Un constat préalable est fait sur le terrain par la direction assainissement, eaux pluviales et rivières),
- Une désimperméabilisation

Les conditions d'attribution d'une subvention au titre de ce dispositif particulier sont les suivantes :

- Encadrement du montant de la participation avec une fourchette pouvant s'étendre de 30 à 70€/m<sup>2</sup> pour des surfaces du domaine public communal désimperméabilisées et déconnectées du réseau d'assainissement ou du réseau d'eaux pluviales strictes,
- Application d'un ratio de base de 40€/m<sup>2</sup> pour les surfaces éligibles, puis évaluation du montant exact sur la base des critères suivants :
  - Un bonus de 10€/m<sup>2</sup> de surface éligible si le projet présente une augmentation de la surface végétalisée à l'échelle de la zone aménagée,
  - Un bonus de 10€/m<sup>2</sup> de surface éligible si le projet permet une déconnection du réseau d'assainissement unitaire,
  - Un bonus de 10€/m<sup>2</sup> de surface éligible si le projet se situe dans une zone à dysfonctionnements identifiées par la Direction de l'Assainissement (zones où la déconnection des eaux pluviales est prioritaire),
  - Un malus de 10€/m<sup>2</sup> de surface éligible si le projet implique la création de nouveau linéaire de réseau,
  - Un malus de 10€/m<sup>2</sup> de surface éligible si le projet implique une réduction des surfaces végétales à l'échelle du projet,
  - Un malus de 10€/m<sup>2</sup> de surface éligible si des travaux sont réalisés avec une modification de la gestion des eaux pluviales, sans consultation préalable Valence Romans Agglo.

Les malus ne pourront se cumuler et celui-ci sera donc plafonné à un montant de 10€ le m<sup>2</sup>.

Si le projet de stationnement en béton drainant rentre dans les critères de Valence Romans Agglo, l'aide financière de l'Agglo pourrait être de 40 € le m<sup>2</sup>, soit 4 000 €. L'analyse de l'Agglo se fait sur dossier ; il n'est donc pas sûr que le projet d'aménagement en béton drainant soit retenu par les services de l'Agglo. Cette recette éventuelle n'a donc pas été prévue au budget mais serait une bonne nouvelle si elle venait à être attribuée à la commune.

Voté à l'unanimité

### **PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU SDED**

Lecture du rapport d'activité de l'année 2023 du SDED est faite par le Maire.

- 821 dossiers de travaux ont été traités par le SDED en 2023
- 134 bornes de recharge pour les véhicules électriques ont été installées : il sera rediscuté à la rentrée de cette problématique. En effet, avec le nombre de plus en plus important de voitures électriques, il sera nécessaire d'étudier l'opportunité d'installer une borne de recharge sur le parking de l'école, à proximité du transformateur de la Côte Maréchale.
- Le chiffre d'affaires du SDED est de 143 000 000 € en 2023.

## ORGANES DÉLIBÉRANTS

### 5 RÉUNIONS DU BUREAU

Le bureau syndical agit dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Comité Syndical. Le Bureau syndical comprend actuellement 32 membres désignés par le Comité. Il approuve notamment les programmes annuels de travaux du Syndicat dans le respect des règlements et dans la limite des crédits inscrits au budget. Le Bureau contribue à la réflexion prospective, il conçoit collégialement et propose au Comité les actions nouvelles à mettre en place pour satisfaire les besoins exprimés par les communes adhérentes, en fonction de l'évolution des moyens financiers du SDED.

**Le bureau est composé des membres de l'exécutif ainsi que des délégués suivants :**

Claude AURIAS (LOGNON), François BELLIER (Valence Romans Agglo), Sébastien BERNARD (BIJUS-LES-BARDONNES), Louis CLAPPET (GENISSEL), Gaël BRESCHAMMER (CUDOL-LE-AJUNES), Noah CARREAU (DIORS), Stéphane PLANTA (CHATEAUL), Gérard ESCOFFIER (Arche Agglo), Aurélien FERLAY (Porte de DromArdèche), Robert GNAUDAN (Enclave des Papes Pays de Grignan), Ludovic LACROIX (SAINT-SORLIN EN VALLOIRE), Claude LOVERINI (SAINT-PAUL TROIS CHATEAUX), Gérard ORIOU (SAINT-RAMBERY D'ALBON), Patrick REYNAUD (CHATEAULINEUF SUR ISERE), Frédéric ROUX (MAISON VENTOUX), Henri VARACCA (MONTELIER) et Jean-Luc ZANON (MONTEILMAR Agglo).

### 4 RÉUNIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Cette assemblée délibérative réunit tous les délégués désignés ou élus pour représenter les communes. 4 comités sont organisés par an, à tour de rôle dans une commune des 4 circonscriptions de la Drôme. Les décisions importantes du Comité syndical marquent les temps forts de la vie du Syndicat : approbation des statuts et du règlement intérieur, fixation des règlements d'intervention du SDED, votes des budgets et des comptes administratifs, délégation de la distribution publique d'électricité, les rapports sur les ressources humaines, les comptes rendus d'activités annuels des concessionnaires, ...

Le Comité issu du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 compte 108 délégués titulaires et 108 suppléants. La représentation de l'ensemble des communes de la Drôme (à ce jour 363) se fait à travers 2 groupes électoraux :

**Les représentants des communes de moins de 2 000 habitants : 12 territoires d'énergie.**

Ces communes sont regroupées au sein de collèges dont le périmètre du territoire concerné est celui de leur intercommunalité.

**Les représentants des communes de 2 000 habitants et plus.**

Chaque commune désigne par délibération ses délégués au comité syndical en fonction de sa population.

## 2 REUNIONS TERRITORIALES

SUITE ET FIN DES RÉUNIONS TERRITORIALES ORGANISÉES SUR 2022-2023 (14 AU TOTAL)  
2 réunions en 2023 : Porte DromArdèche et Montélimar Agglo



## PATRIMOINE



### ELECTRICITÉ

- Chiffre d'affaires : 143 M€
- Patrimoine : 1 203 M€ (Valeur brute d'actifs)
- 322 426 utilisateurs
- 8 800 postes de transformation
- 17 483 km de lignes électriques
- 3 258 GWh consommés



### GAZ NATUREL (tous contrats)

- Chiffre d'affaires : 24,2 M€
- Patrimoine : 197 M€ (Valeur brute d'actifs)
- 81 872 clients
- 1 800 km de canalisations
- 1 882 GWh consommés



12 conventions de partenariat avec les Intercommunalités et les Parcs Naturels Régionaux

## 821 DOSSIERS DE TRAVAUX

### 363 EN ÉLECTRIFICATION RURALE

- 163 raccordements - 5 347 167 € TTC
- 108 renforcements - 9 540 152 € TTC
- 27 dessertes intérieures - 1 194 002 € TTC
- 65 branchements collectifs - 1 643 862 TTC

17 725 183 € TTC

### 94 EN EFFACEMENT

- 14 programmes Enedis (Article 8) - 1 963 346 € TTC
- 37 programmes Face C + SDED - 4 545 849 € TTC
- 43 Telecom - 1 750 677 € TTC

8 279 872 € TTC

### 211 EN ÉCLAIRAGE PUBLIC

2 663 453 € TTC

### 153 EN RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

1 225 000 € TTC



POUR UN TOTAL DE 29 883 508 € TTC D'INVESTISSEMENTS POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

## LA PHRASE DE 2023

« Le syndicat exerce avec rigueur son activité de contrôle de concession... réalise des investissements conséquents et réguliers, qui sur la période s'élevaient au total à 11 ANNE »

Chambre Régionale des Comptes - août 2023

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité de l'année 2023 du SDED.

Voté à l'unanimité

## PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE VALENCE ROMANS AGGLO

Lecture du rapport d'activité de l'année 2023 de VRA est faite par le Maire.

Comme chaque année, le rapport d'activité de l'année précédente (2023) doit être présenté en séance. Il s'agit cette année d'un bilan de mi-mandat qui reprend les actions que mène l'Agglo pour les communes et ses habitants. La parole est donnée à chaque maire concernant une thématique et il est précisé les financements mobilisés par l'Agglo pour chaque commune.





// Rapport d'activité 2023  
 COMPTE RENDU DE MANDAT

## QU'A FAIT L'AGGLO POUR SES COMMUNES ?



AMBITION 1

## ENVIRONNEMENT

### Les objectifs



#### Alimentation

- Faciliter, encourager, valoriser la production locale pour généraliser l'accès à une alimentation de qualité tout en préservant l'environnement.

#### Eau

- Développer les interconnexions des réseaux pour sécuriser l'alimentation en eau potable de toutes les communes.
- Améliorer les réseaux d'assainissement pour une meilleure gestion des eaux pluviales et des eaux usées.



#### Déchets

- Promouvoir le compost et le tri afin de réduire le volume des ordures ménagères.
- Optimiser la collecte pour maîtriser les coûts.

#### Energie

- Combiner sobriété et efficacité dans la gestion de l'éclairage public.
- Développer des énergies renouvelables, levier essentiel dans la lutte contre le dérèglement climatique.



L'environnement c'est : 65 % des investissements de l'Agglo et 38 % du fonctionnement

AMBITION 2  
**ÉCONOMIE - HABITAT**

Les objectifs



**01. Emploi / Insertion**

- Accompagner ceux qui cherchent un emploi ou une formation en les mettant en contact avec ceux qui recrutent.

**02. Filières / Métiers d'art**

- Accompagner les filières d'excellence : métiers d'art, agroalimentaire, image animée, industrie, cultur...



**03. Parcs d'activités / Immobilier d'entreprise**

- Conforter le dynamisme économique du territoire en aménageant et créant des infrastructures qui anticipent et accompagnent les besoins des entreprises.

**04. Habitat / Logement**

- Favoriser un développement harmonieux et équilibré de l'habitat.



**05. Mobilités**

- Promouvoir des modes de déplacements sûrs, favorables à la santé et à l'environnement : un atout pour les habitants du territoire et pour son rayonnement.

L'économie et l'habitat c'est : **21 %** de l'investissement de l'Agglo et **13 %** du fonctionnement

AMBITION 3  
**SERVICES AUX HABITANTS**

Les objectifs



**01. Petite enfance**

- Proposer des équipements et des services adaptés pour que les enfants du territoire grandissent bien et que les parents s'épanouissent !

**02. Jeunesse**

- Encourager les jeunes à découvrir de nouvelles activités et à réaliser des projets, notamment en milieu rural.



**03. Sport**

- Mettre à la disposition des sportifs de l'Agglo des équipements accessibles à tous. Accompagner les clubs dans l'organisation d'événements.

**04. Culture**

- Soutenir les acteurs du territoire afin que l'offre artistique rayonne sur l'ensemble des communes.



Les services aux habitants c'est : **9 %** des investissements de l'Agglo et **31 %** du fonctionnement



Concernant St Michel, c'est la politique jeunesse et les activités organisées pendant les vacances par le centre aéré intercommunal qui est mis en lumière.



**Pierre Colomb**  
Maire de  
Saint-Michel-  
sur-Savasse

### **Saint-Michel-sur-Savasse**

Nous sommes contents d'accueillir régulièrement des activités pour les jeunes qui participent au programme Koa, d'autant plus qu'une dizaine de jeunes de Saint-Michel-sur-Savasse sont inscrits à ces activités !



Ce rapport d'activité sera mis à disposition sur le site internet de la commune. Lors du conseil municipal de septembre, il sera proposé un rapide bilan financier de l'année 2023 avec la présentation des comptes administratifs de Valence Romans Agglo. Le résultat de l'exercice (recettes-dépenses) est excédentaire de près de 40 000 000 €.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité de l'année 2023 de VRA.

Voté à la majorité (11 voix pour, 1 abstention)

### **QUESTIONS DIVERSES**

Arrivée d'Annabelle MORILLAS

#### **Budget**

Mickaël CHALLET, conseiller aux décideurs locaux, de la DGFIP, est venu en mairie présenter le bilan comptable de l'année 2023.

## Principaux constats

En €	Tableau de synthèse					Évolution		
	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution	2022/2023	2019/2023
Produits réels de fonctionnement	321 529	284 814	318 540	330 057	394 309		19,5 %	22,6 %
Charges réelles de fonctionnement	238 173	255 907	270 496	303 881	298 538		-1,8 %	25,3 %
Capacité d'autofinancement brute	83 357	28 907	48 044	26 177	95 771		265,9 %	14,9 %
Capacité d'autofinancement nette	66 518	19 429	34 776	10 296	77 237		650,2 %	16,1 %
Dépenses d'équipement	92 401	142 886	70 882	500 835	258 872		-48,3 %	180,2 %
Dettes financières	41 998	32 520	33 521	87 681	69 147		-21,1 %	64,6 %
Fonds de roulement	170 648	221 087	322 350	140 191	236 408		68,6 %	38,5 %
Trésorerie	191 331	245 117	330 996	138 331	242 139		75,0 %	26,6 %

### REPERES

En €/hab	2023			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Produits réels de fonctionnement	692	866	944	888
Charges réelles de fonctionnement	524	674	733	705
Capacité d'autofinancement brute	168	192	211	183
Capacité d'autofinancement nette	136	128	124	112
Dépenses d'équipement	454	293	389	353
Dettes financières	121	506	743	576
Fonds de roulement	415	494	569	575
Trésorerie	425	558	629	628

- Les produits ont augmenté en 2023 en raison de l'augmentation de la base de la taxe foncière (avec l'arrivée de nouvelles maisons) et des dotations exceptionnelles perçues (Département, filet de sécurité)
- Les dépenses ont également augmenté ces dernières années avec l'effet Covid et l'augmentation du coût du SIVOS
- L'autofinancement est exceptionnellement important en 2023 même si les dépenses et les recettes de la commune restent inférieures par rapport à des communes de même strate

## Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

### REPERES

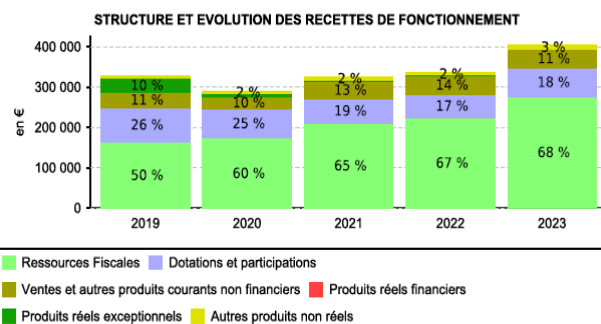
En €/hab	2023			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	486	536	559	515
Dotations et participations	124	177	231	234
Ventes et autres produits courants non financiers	81	146	146	134
Produits réels financiers	0	0	2	1
Produits réels exceptionnels	0	7	6	5

Strate de référence :

Population : 570

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

En €	Évolution des principales recettes de fonctionnement					Évolution	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023	2019/2023
Ressources fiscales	163 853	173 417	211 156	224 539	277 034	23,4 %	69,1 %
Dotations et participations	86 163	73 771	60 672	58 342	70 841	21,4 %	-17,8 %
Ventes et autres produits courants non financiers	37 633	29 368	42 737	45 973	46 424	1,0 %	23,4 %
Produits réels financiers	8	8	8	7	10	42,9 %	25,0 %
Produits réels exceptionnels	33 873	8 249	3 968	1 196	0	-100,0 %	-100,0 %



## Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

### REPERES

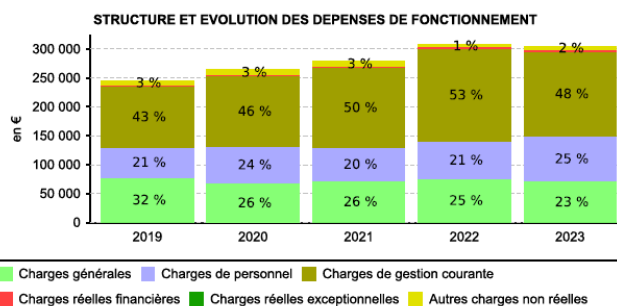
En €/hab	2023			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	126	227	262	249
Charges de personnel	136	304	317	315
Charges de gestion courante	258	123	131	125
Charges réelles financières	4	13	17	13
Charges réelles exceptionnelles	0	6	5	3

Strate de référence :

Population : 570

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

En €	Évolution des principales dépenses de fonctionnement					Évolution	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023	2019/2023
Charges générales	78 284	68 401	72 416	76 414	71 612	-6,3 %	-8,5 %
Charges de personnel	51 898	63 115	56 978	63 549	77 547	22,0 %	49,4 %
Charges de gestion courante	105 641	122 066	139 413	161 594	147 017	-9,0 %	39,2 %
Charges réelles financières	2 350	1 890	1 689	2 324	2 362	1,6 %	0,5 %
Charges réelles exceptionnelles	0	436	0	0	0	-	-

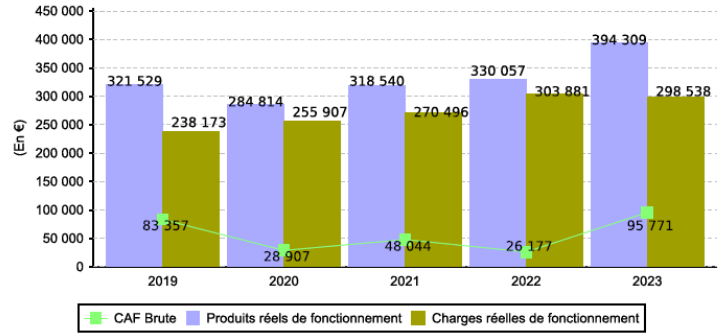


## L'autofinancement brut et net

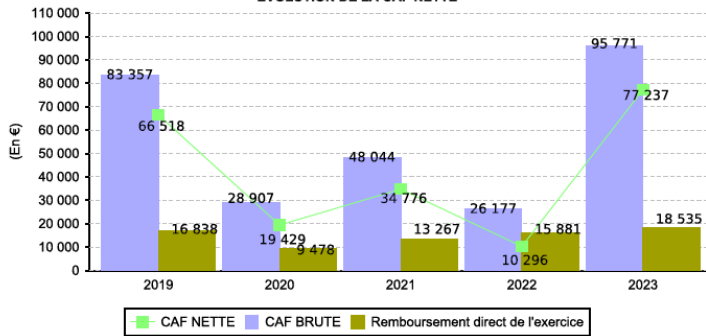
### La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

### EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



### EVOLUTION DE LA CAF NETTE



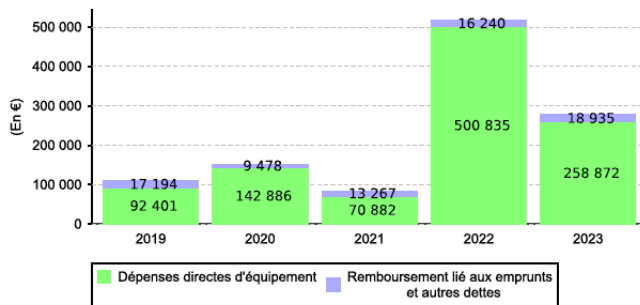
### La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

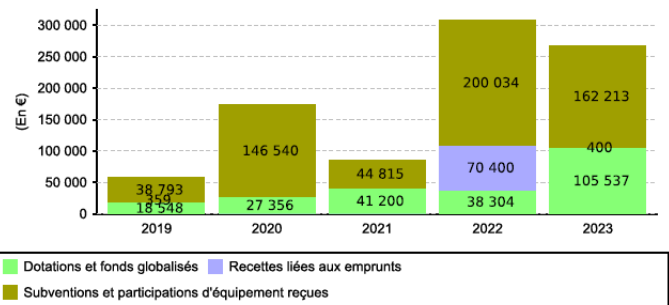
La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

## Les opérations d'investissement

### EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



### EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



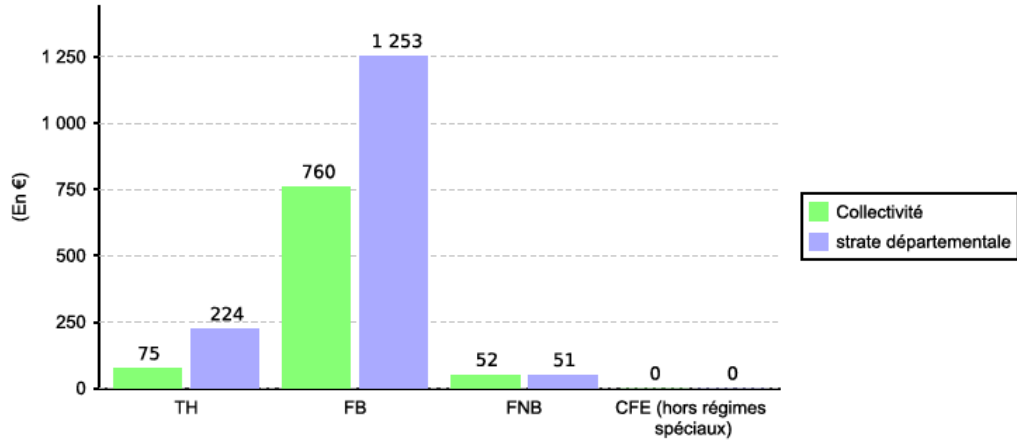
### REPERES

En €/hab	2023			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	454	293	389	353
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	33	65	91	73

### REPERES

En €/hab	2023			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	185	77	69	58
Recettes liées aux emprunts	1	28	67	62
Subventions et participations d'équipement reçues	285	97	119	111

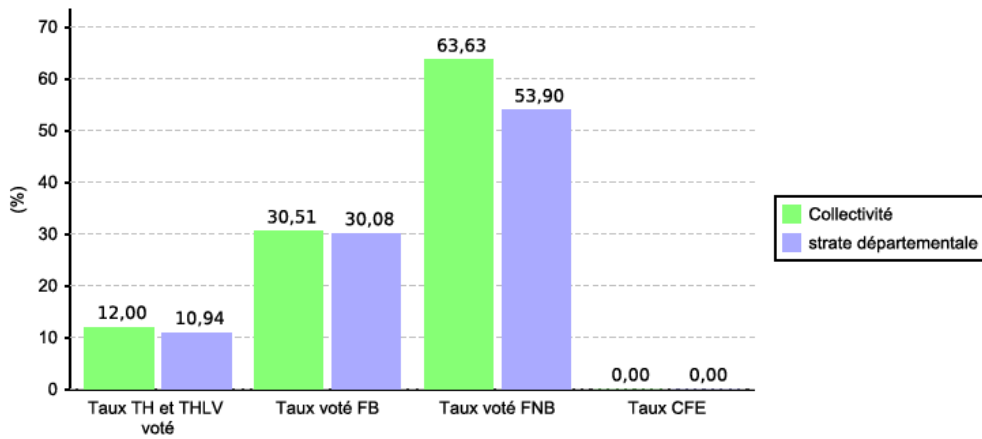
### Comparaison des bases en 2023 (en €/ha)



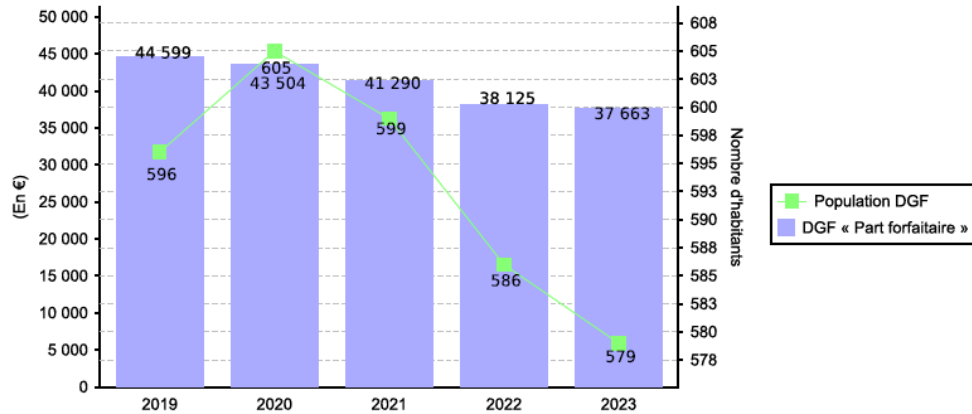
Strate de référence :

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

### COMPARAISON DES TAUX EN 2023



### Évolution de la DGF « Part forfaitaire » et de la population DGF



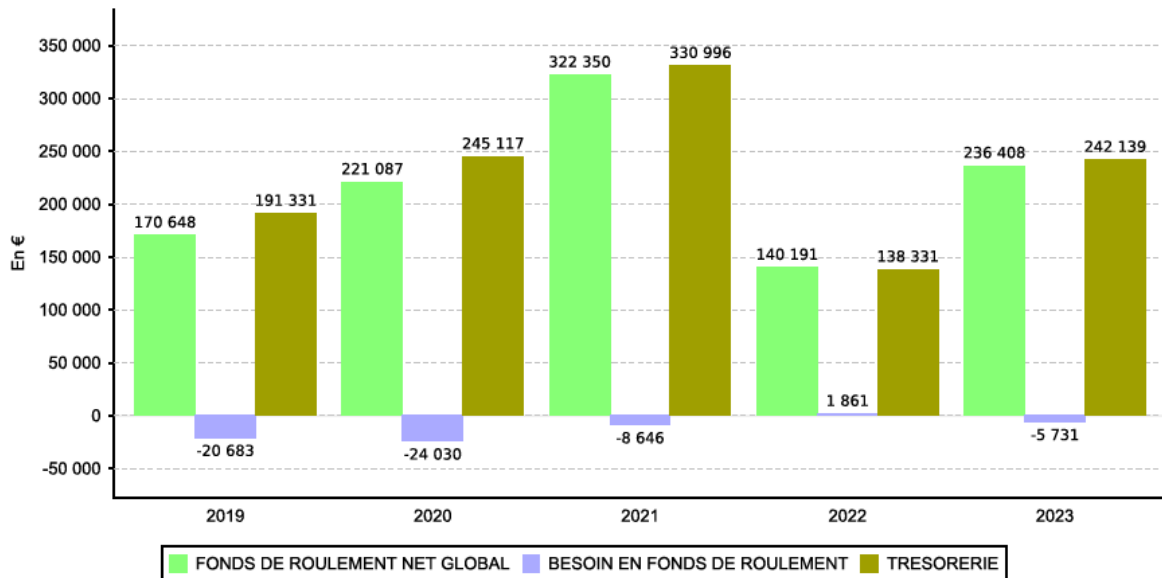


### BILAN EN 2023

ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé brut 7 077 756		Ressources propres 7 245 017	
Actif circulant 12 897		Dettes financières 69 147	Fonds de roulement net global 236 408
Trésorerie 242 139		Passif circulant 18 628	BFR -5 731

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = \underline{\hspace{2cm}} \quad 242\,139$$

### Evolution des éléments du bilan



### Urbanisme

Point sur les dossiers traités depuis début juin :

- Dépôts :
  - DP pour des panneaux photovoltaïques 710 Rue de la Patache
- Décisions :
  - Accord pour une DP pour des panneaux photovoltaïques 710 Rue de la Patache
  - Accord pour une DP pour un abri de jardin 12 Rue de la Franquette
  - Accord pour une DP pour un abri chevaux 360 Chemin Gabriel
  - Refus pour une DP pour une terrasse et des murs de clôture 735 Rue de la Patache

### **Prochaines dates :**

- Manifestations à venir cet été à St Michel : néant. Le Maire en profite pour faire un bilan de la fête du village qui a eu lieu les 6 et 7 juillet. Cela a été une fête très réussie (malgré la pluie le samedi), nombreux étaient ceux qui avaient joué le jeu et étaient costumés.
- Pour rappel : visite du Sénat le 9 octobre prochain : les billets de train ont été achetés (départ à 7h07 / retour à 21h52)
- Prochain conseil municipal : le mardi 3 septembre à 20h30

### **PCS**

Le PCS est en cours de finalisation.

D'ultimes réunions sont à prévoir pour finaliser les points suivants :

- Présenter aux « personnes ressources » le contenu du PCS et leur rôle en son sein
- Prévoir le circuit voiture pour donner l'alerte
- Trier les clés pour supprimer celles qui ne servent plus
- Acheter le petit matériel prévu

### **Travaux de la cour de l'école**

Les travaux ont débuté le 8 juillet : le décaissement a été fait, ainsi que les caniveaux et la pose des bordures. Le revêtement a été réalisé, il est en cours de finition (dameuse). Il reste l'îlot de verdure. L'arbre sera planter en septembre, pendant le temps scolaire dans le cadre des commémorations 2024-2025 de la Libération.

Le gravier a été récupéré et déposé à l'atelier. Il pourra être utilisé pour boucher les trous des chemins.

Enfin, il reste à prévoir l'achat de bancs et d'une table de ping-pong.

### **Panneau lumineux / Panneau Pocket**

Après prise de renseignements complémentaires, il semblerait que Panneau Pocket puisse récupérer les informations issues du panneau lumineux mais que les informations sur le panneau lumineux ne puissent pas être envoyées depuis Panneau Pocket.

Par conséquent, il serait alors nécessaire :

- De s'abonner à Panneau Pocket
- De conserver le site internet d'alimentation du panneau lumineux : le prestataire propose alors :
  - Soit un contrat de maintenance annuel de 2 000 € HT et l'accès au site internet gratuitement
  - Soit l'accès au site internet uniquement pour 500 € HT par an (sans contrat de maintenance)

Il est décidé :

- De s'abonner pour 3 ans et demi à Panneau Pocket (pour 390 €)
- De conserver uniquement l'accès internet au panneau lumineux (500 € HT/an) et ne pas prendre de contrat de maintenance

### **Statue du St Michel**

Une proposition de courrier est lue en séance pour remercier le comité des fêtes pour le don de la statue lors de la fête du village et pour remercier et féliciter ses bénévoles pour leur investissement, qui a fait toute la réussite de cette vogue 2024.

Avec le bulletin municipal, un sondage avait été distribué concernant l'emplacement de la statue remise par le sculpteur. A ce jour, 16 % des saint-michelois ont répondu (47 réponses sur 290 coupons-réponses remis). Les membres du conseil municipal votent également en séance.

Enquête - Statue du Saint Michel		
Lieu	Nombre de votants	CM
Près du cimetière	8	9
Place des Gaminous	8	1
Place Val'Fontaine	19	3
Près de la Vieille Eglise	3	0
Autre : Chicane sud du village dans les massifs	3	0
Autre : devant le parvis de l'église	1	0
Autre : à l'entrée sud du village devant le panneau "bienvenue à St Michel"	1	0
Autre : sur le toit de la bascule	2	0
Autre : entrée village nord (route de Montmiral et de St Bonnet)	2	0
Autre	1	0
<b>TOTAL de réponses</b>	<b>61</b>	<b>21%</b>

Par conséquent il a été décidé, à la majorité, d'installer la statue du St Michel sur la Place Val'Fontaine. Il faudra désormais s'interroger sur son emplacement exact sur la place mais aussi sur le support à prévoir et sa sécurisation.

### **Bilan gendarmerie**

Lors d'une réunion le 8 juillet, la gendarmerie a fait le bilan, pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024, de ses interventions dans chaque commune de sa circonscription.

Pour Saint Michel, pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024 :

- Une infraction routière a été constatée
- Il y a eu quatre interventions sur la commune
- Trois atteintes aux biens ont été répertoriées
- Le temps de présence des gendarmes sur la commune, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024, a été de 66 heures (contre 100 heures l'année dernière)

La gendarmerie demande d'être vigilant eu point de deal ; en cas de suspicion, il faut appeler le 17.

## **Repas des anciens**

Le repas de fin d'année pour les personnes de plus de 65 ans aura lieu le 7 décembre 2024. La réservation d'un traiteur est d'ores et déjà à prévoir.

Il est décidé de demander une proposition de repas à Maxence KARABALIAN, traiteur à Miribel (l'Odyssée).

## **Conflits de voisinage**

Ces dernières semaines, plusieurs conflits de voisinage ont été répertoriés en mairie :

- Chiens qui aboient
- Tapage nocturne
- Travaux non autorisés et nécessitant un permis de construire modificatif
- Problématique d'entretien de terrain

## **Energies renouvelables**

Plusieurs points concernent ces problématiques :

- L'entreprise Voisiwatt a fait une proposition de pose de panneaux photovoltaïques sur toiture lors du dernier G11 à Parnans. Société coopérative citoyenne de production d'énergie renouvelable, elle est composée de sociétaires bénévoles et s'adresse aux particuliers et aux Entreprises et collectivités. Spécialisée dans l'autoconsommation collective (installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux pour satisfaire à la propre consommation d'électricité des communes et pour revendre l'électricité aux professionnels de la commune), elle gère actuellement une soixantaine de centrales. La commune de Mours a investi 19 000€ pour 46 m<sup>2</sup>. Le commercial peut être recontacter si les élus du conseil municipal sont intéressés.
- Une réunion sera organisée par le SIVU à la rentrée à destination des deux conseils municipaux (de St Michel et de Montmiral) pour relancer le projet de pose d'ombrières sur le parking de l'Espace du Bagnol.
- L'entreprise d'économie mixte locale Energie Rhône Vallée sollicite les communes pour connaître leurs projets de panneaux photovoltaïques au sol. Au regard des parcelles mentionnées lors de la définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables en début d'année, il pourra être proposé d'aller plus loin ou pas dans la démarche.
- Enfin, le SDED propose d'équiper les communes volontaires de borne de recharge pour les véhicules électriques et de subventionner cet investissement à hauteur de 50%.

Il est décidé d'aborder ces sujets à la rentrée, lors du prochain conseil municipal.

## **Divers**

- Bourg-de-Péage a signé une convention avec la Garde nationale. La Garde nationale est un ensemble de bénévoles qui aident les pompiers, policiers, protection civile... lors d'événements majeurs (un peu comme les réservistes pour l'armée). Ainsi, Bourg-de-Péage s'engage à mettre à disposition des agents communaux, moyennant l'octroi de jours d'absence supplémentaires pour réaliser leurs missions au sein de la Garde nationale.
- L'inauguration de la seconde caravane Popcorn (point jeune mobile) de l'Agglo a eu lieu à l'Espace du Bagnol le 10 juillet après-midi. Il s'agit d'une très belle initiative gérée par Valence Romans Agglo, pour les 11-17 ans. Plusieurs activités sont proposées dans une caravane, basée au Bagnol, qui s'allonge pour offrir plusieurs

espaces pour les jeunes, tous les mercredis après-midi à l'Espace du Bagnol en présence d'un animateur.







- Pour rappel, il a été décidé de refaire la peinture de la salle du conseil en mairie. Le choix de la couleur est fait lors de la séance (blanc).
- Il est proposé de remettre en place la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants. Cela sera à prévoir en septembre.
- Le Maire a rencontré la directrice de la communication de Valence Romans Agglo. L'Agglo propose d'essayer de reprendre le logo en haute définition et d'accueillir une exposition temporaire sur la biodiversité. De plus, elle informe que l'Agglo mettra prochainement à disposition un site internet pour remplacer celui des communes (si elles le souhaitent) et que la « boutique Agglo » est toujours à disposition (pour bénéficier de présentoirs, habits pour mange-debout, chapiteau, pupitre...). Il ne faut pas hésiter à les solliciter et à en parler aux associations pour leurs manifestations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.

**Le Maire**  
**Pierre COLOMB**

**La Secrétaire de séance**  
**Carole MOTTUEL**